



**MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DOSSIER DE BOURSE D'ETUDES POUR RELIGIEUX 2024**

**Le programme de bourses d'études est ouvert à la fois pour des futurs cadres religieux amenés à exercer des responsabilités au sein d'une institution religieuse et pour des étudiants ayant un projet d'études lié directement et de façon évidente aux sciences religieuses.**

Date limite de réception des dossiers à l'Ambassade de France au Mexique :

Pour les demandes de bourses longues (de 12 à 36 mois) comme de bourses courtes (6 mois) : **17 mai 2024**

Les dossiers incomplets ou reçus après cette date ne seront pas examinés. Les dossiers envoyés directement au Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères par des candidats ou des établissements d'enseignement supérieur ne sont pas éligibles.

Les candidats doivent donc remettre leur dossier à l'Ambassade de France au Mexique (mail : [anais.bouquelloen@ifal.mx](mailto:anais.bouquelloen@ifal.mx)) suffisamment en amont pour permettre la transmission au Ministère dans les temps

**Bourses longues (de 12 à 36 mois)**

Elles couvrent une période d'études pour tout ou partie d'un cycle d'études en France (Master, Doctorat, éventuellement Licence selon la qualité des dossiers).

**Bourses courtes (de 6 à 12 mois)**

Elles couvrent une période d'études allant de 6 à 12 mois et financent prioritairement des Master 2, et des séjours en France qui s'inscrivent dans le cadre d'un doctorat, avec ou sans cotutelle, ou d'un post-doctorat, en France. Elle vise ainsi en particulier le financement de chercheurs. D'autres cycles de formation sont néanmoins susceptibles de bénéficier d'une bourse courte.

**Point de vigilance** : pour tous les séjours de recherche excédant une durée de 6 mois, le candidat devra procéder à la présentation d'une convention de séjour de recherche émise l'institution d'accueil – dans un délai de 3 mois à partir de son arrivée en France, conformément à la loi de programmation de la recherche du 24 décembre 2020. La présence de ce document conditionne l'attribution de la bourse au-delà de 6 mois.

**Pièces constitutives du dossier de candidature à envoyer à l'Ambassade de France, pour une demande de bourse longue ou courte :**

1. Formulaire de bourse d'études ou stage selon type de mobilité
2. Diplôme proposé en équivalence du baccalauréat français et sa traduction certifiée exacte visée par l'Ambassade de France ;
3. Autres diplômes supérieurs et leurs traductions certifiées exactes, visées par l'Ambassade de France ;
4. Attestation délivrée par l'établissement français d'enseignement supérieur certifiant qu'il pourra accueillir le candidat, en indiquant la formation prévue et le diplôme visé ;
5. Projet détaillé des études en France indiquant l'objectif professionnel après l'obtention du diplôme et précisant les liens entretenus avec les administrations religieuses dans le pays d'origine. Dans le cas d'un doctorat, fournir une présentation détaillée du projet de thèse ;
6. Pour les candidats originaires de pays où le français n'est pas la langue officielle, attestation du score obtenu au Test de Connaissance du Français (TCF) de moins de deux ans, ou diplôme d'études de la langue française (DELF B2) ou diplôme d'études approfondi de la langue française (DALF C1 ou DALF C2).

**Pour les candidats dépendant d'une autorité ou d'une communauté religieuse :**

7. *Certificat(s) du statut de religieux délivré(s) par l'autorité ou le responsable religieux, visé(s) par l'Ambassade de France ;*
8. *Recommandation de l'autorité ou du responsable religieux, comprenant, en cas de candidatures multiples, l'ordre de classement des candidats présentés ;*
9. *Documents relatifs au cofinancement de la bourse émis par l'autorité ou la communauté religieuse présentant le candidat.*